



**BANQUE DE LA REPUBLIQUE  
DU BURUNDI**

**AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL POUR L'EXECUTION  
DES TRAVAUX DE PAVAGE DU PARKING POUR LE PERSONNEL DU  
SIEGE DE LA BANQUE DE LA REPUBLIQUE DU BURUNDI.**

**1. De l'objet du marché**

La Banque de la République du Burundi (BRB en sigle), à travers son site web [www.brb.bi](http://www.brb.bi) et le Journal « Le RENOUVEAU » lance un **Avis d'Appel d'Offres Ouvert National** pour l'exécution des travaux de pavage du parking pour le personnel du Siège de la Banque de la République du Burundi.

**2. De l'allotissement**

Le marché est constitué d'un lot unique et indivisible.

**3. Du financement du marché**

Le marché est financé sur les fonds propres de la Banque de la République du Burundi.

**4. Des conditions de participation**

La participation au marché est ouverte à égalité de conditions, à toute personne physique ou morale disposant des capacités juridiques, techniques et financières requises pour l'exécution du présent marché. Les groupements d'entreprise ne sont pas acceptés.

Ne peut participer à cet appel d'offres, toute personne physique ou morale frappée par l'un ou l'autre des critères d'inéligibilité aux marchés de la BRB énumérés à l'article huit (8) du Règlement de Passation des marchés de la BRB.

**5. De la monnaie de soumission**

Le montant de la soumission est libellé entièrement en Francs Burundi (BIF). Il doit être exprimé en tenant compte des droits et taxes exigibles au Burundi, c'est-à-dire Toutes Taxes Comprises (TTC).

**6. De la visite des lieux**

Une visite des lieux **obligatoire**, est organisée en vue de permettre aux soumissionnaires de mieux préparer des offres qui répondent aux attentes du Maître de

l'Ouvrage, et aura lieu en date du 09/02/2025 à 09h00. Le rassemblement se fera à la réception du Siège de la BRB.

Un certificat de visite des lieux à joindre à l'offre sera délivré au terme de la visite.

## **7. De la garantie bancaire de soumission**

Une garantie bancaire de soumission **d'un montant de quatre millions de Francs Burundi BIF 4 000 000**) est exigée. Les garanties bancaires émanant des microfinances ne sont pas acceptées.

- a) La garantie de soumission restera valide pendant 30 jours calendaires suivant l'expiration de la période de validité des offres.
- b) La garantie de soumission de l'attributaire du marché sera libérée lorsque le soumissionnaire aura signé la lettre d'acceptation et constitué la garantie requise.
- c) Pour les soumissionnaires non retenus, la garantie de soumission leur sera retournée dans un délai maximum de 30 jours calendaires après expiration du délai de validité des offres.
- d) La garantie de soumission sera saisie :
  - \* Si le soumissionnaire retire son offre durant la période de validité des offres ;
  - \* Si l'attributaire du Marché ne parvient pas, dans les délais fixés, à signer le contrat.

## **8. De la consultation et de l'acquisition du Dossier d'Appel d'Offres**

Le Dossier d'Appel d'Offres (DAO) peut être consulté auprès du Service Logistique et Patrimoine de la BRB, 2<sup>ème</sup> étage, Bureau n°2.27 BIS, Tél (+257) 22 20 40 98 ou (+257) 22 22 43 65, e-mail : [www.brb.bi](http://www.brb.bi), et peut être obtenu sur présentation d'un bordereau de versement d'un montant de **cent mille Francs Burundi (BIF 100 000)** non remboursable, à verser sur le compte n° **CC11 634** intitulé « *Compte Transit paiement BRB/BIF* » ouvert à la BRB.

## **9. Du contenu du dossier d'appel d'offres**

Le présent Dossier d'Appel d'Offres est constitué par les documents suivants :

- a) Le présent avis d'appel d'offres ;
- b) Les spécifications techniques ;
- c) Le bordereau des prix unitaires et du devis quantitatif et estimatif ;
- d) Les critères d'évaluation des offres ;
- e) Les formulaires de soumission.

## **10. Du contenu de l'offre**

### **A. De l'Offre technique**

L'offre technique comprendra les documents administratifs et les documents techniques suivants :

#### **α) Des documents administratifs**

- a. Une lettre de soumission de l'offre technique, conforme au modèle donné en annexe, signée par la personne ayant les pouvoirs d'engager le soumissionnaire et adressée à Monsieur le Gouverneur de la BRB. En cas de délégation, ladite lettre sera accompagnée d'une procuration écrite authentifiée par le notaire ;
- b. Une garantie bancaire de soumission de quatre millions de Francs Burundi (BIF 4 000 000);
- c. Une fiche de renseignements sur le soumissionnaire, conforme au modèle donné en annexe ;
- d. Une copie des statuts de la société ;
- e. Une copie du registre de commerce ;
- f. Une attestation de non redevabilité fiscale valide ;
- g. Un certificat d'immatriculation fiscale (NIF) ;
- h. Une attestation de non redevabilité à l'INSS valide ;
- i. La preuve d'achat du DAO ;
- j. Une attestation de non faillite valide, datant d'au plus 3 mois le jour de l'ouverture des offres, délivrée par le tribunal du commerce ;
- k. Un certificat de visite des lieux ;

**NB** : L'absence ou la non-conformité d'un document parmi ceux énumérés ci-dessus entraîne le rejet automatique de l'offre.

#### **β) Des documents techniques**

- a) Les trois (3) bilans audités et approuvés par l'autorité fiscale, pour les 3 dernières années (2022, 2023 et 2024), avec un chiffre d'affaire annuel moyen d'un montant minimum de cinq cent millions de Francs Burundi (BIF 500 000 000) ;
- b) Une attestation de capacité financière **de deux cent cinquante millions de Francs Burundi (BIF 250 000 000)**, délivrée par une Banque ;
- c) Une liste des travaux similaires déjà exécutés : fournir des preuves attestant que le soumissionnaire a déjà réalisé avec succès au moins trois (3) travaux

similaires (PV de réception provisoire ou définitive, attestation de bonne exécution, ou équivalent) ;

- d) Une liste du gros matériel nécessaire pour l'exécution des travaux avec des preuves attestant leur disponibilité (Camion benne, véhicule de liaison, station totale ou théodolite, compacteur);
- e) Un planning d'exécution présenté sous la forme de Diagramme de GANTT avec une méthodologie de travail bien détaillée;
- f) Les CV actualisés du personnel aligné datant de maximum un (1) mois à la date de soumission, les attestations de services rendus ainsi que les copies des diplômes certifiés conformes à l'original, délivrées par le Ministère ayant l'Éducation Nationale dans ses attributions.

Le personnel doit être techniquement qualifié conformément aux exigences des travaux objet du présent marché. Chaque membre du personnel doit avoir déjà exécuté avec succès au moins trois (3) travaux de pavage. Le personnel sera composé au minimum de :

- Un Ingénieur Civil/Industriel /Bachelier en Génie Civil ayant une expérience d'au moins 5 ans dans la gestion des travaux du Génie Civil en qualité d'Ingénieur des travaux ;
- Un Technicien Conducteur des travaux de niveau A2 avec une expérience d'au moins 5 ans dans l'exécution des travaux du Génie Civil en tant que Chef de chantier.
- Un Technicien Géomètre-topographe de niveau A2 ayant une expérience d'au moins 5 ans dans les travaux de levés topographiques, d'implantation des bâtiments et d'établissement des plans de recollement.

**N.B** : La BRB se réserve le droit de vérifier la véracité et/ou l'authenticité des documents présentés par les soumissionnaires.

## **2. De l'offre financière**

L'offre financière comprendra les documents ci-après :

- 1) La lettre de soumission de l'offre financière conforme au modèle donné en annexe ;
- 2) Le devis quantitatif estimatif dûment complété et signé ;
- 3) Le bordereau des prix unitaires dûment complété et signé, en version papier et en version électronique sur la clé USB.

En cas de divergence entre l'original et les versions électroniques, seul l'original fera foi. Les prix indiqués par le soumissionnaire sont fermes et non révisables pendant toute la durée du marché.

### **11. La présentation des offres**

Les offres seront présentées en quatre (4) exemplaires dont un (1) original et trois (3) copies, et seront insérées dans deux (2) enveloppes fermées et séparées, comportant respectivement les mentions « **OFFRE TECHNIQUE** » et « **OFFRE FINANCIERE** ».

Les deux (2) enveloppes seront ensuite glissées dans une enveloppe extérieure fermée portant la mention « **Offre pour l'exécution des travaux de pavage du parking pour le personnel du Siège de la Banque de la République du Burundi.** ».

L'enveloppe extérieure contenant les 2 offres sera envoyée à l'adresse ci-après :

**Monsieur le Gouverneur de la Banque de la République du Burundi**

**1, Avenue du Gouvernement**

**B.P. 705 Bujumbura**

**Tél. (+257) 22 20 40 00/Fax. (+257) 22 22 31 28**

**E-mail : [brb@brb.bi](mailto:brb@brb.bi)**

Outre cette adresse, l'enveloppe extérieure porte les inscriptions : « **A n'ouvrir qu'en séance d'ouverture des offres** ».

**L'enveloppe extérieure ne doit comporter aucun signe distinctif du soumissionnaire.**

Toute enveloppe ouverte ou ne respectant pas la formalisation ci-dessus mentionnée ne pourra pas être acceptée

### **12. Du dépôt et de l'ouverture des offres**

Les offres seront déposées au Secrétariat de Direction de la Banque (5<sup>ème</sup> étage), au plus tard le 23 / 12 / **2025 à 10h00.**

Les offres techniques seront ouvertes en présence des représentants des soumissionnaires qui décideront d'assister à la séance d'ouverture qui aura lieu **le même jour, à 10h30 min, dans la salle des réunions du 4<sup>ème</sup> étage du Siège de la BRB.**

L'ouverture des offres financières se fera uniquement pour les soumissionnaires dont les offres techniques auront satisfait aux critères administratifs et techniques.

### **13. De la validité des offres**

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant une durée de quatre-vingt-dix (90) jours calendaires dès la date d'ouverture des offres.

### **14. De l'attribution et de la notification du marché**

Le marché sera attribué au soumissionnaire qui aura fourni une offre techniquement et financièrement la plus avantageuse.

Dès la notification, l'attributaire dispose d'un délai de cinq (5) jours pour entrer en contact avec la Banque de la République du Burundi en vue de l'élaboration et de la signature du contrat.

### **15. Des modalités de paiement**

Le paiement se fera par virement bancaire suivant les coordonnées bancaires fournies par le soumissionnaire gagnant et selon les échéances suivantes :

- a) Une avance de démarrage de maximum **vingt pourcent (20%)** du montant du marché peut être versée à l'**Entrepreneur** sur sa demande expresse après la signature du contrat, dans un délai n'excédant pas dix (10) jours ouvrables.

Cette avance doit être garantie à cent pourcent (100%) par une garantie émanant d'un établissement bancaire agréé par le **Maître de l'Ouvrage**. Les garanties émanant des microfinances ne sont pas acceptées.

La restitution de l'avance de démarrage commencera à partir du premier décompte et doit être terminée quand le paiement aura atteint quatre-vingt pourcent (80%) du montant total du marché.

- b) Quand l'avancement des travaux a atteint au moins quatre-vingt pourcent (80%), le paiement d'un montant de quatre-vingt pourcent (80%) est subordonné à la récupération de la garantie d'avance de démarrage.
- c) Paiement de **vingt pourcent (20%)** après la réception provisoire sanctionnée par un procès-verbal dûment signé par les deux parties.

### **16. De la garantie de bonne exécution**

L'Entrepreneur est tenu de fournir au Maître d'Ouvrage une garantie de bonne exécution sous forme de garantie bancaire conforme au modèle incluse dans le Dossier d'Appel d'offres. Les garanties émanant des microfinances ne sont pas acceptées. Le montant de la garantie de bonne exécution est égal à cinq pour cent (5 %) du montant total du marché. La garantie sera constituée dans les trente (30) jours calendaires qui suivent la signature du contrat.

4

### **17. Du délai d'exécution du marché**

Les travaux prévus dans le cadre de ce marché sont à réaliser dans un délai maximum de quatre-vingt-dix (90) jours calendaires comptés à partir de la signature du contrat. Toutefois, le soumissionnaire peut proposer un délai plus court.

### **18. Des renseignements complémentaires**

Tout renseignement complémentaire concernant le présent Avis d'Appel d'Offres peut être obtenu au Service Logistique et Patrimoine de la Banque de la République du Burundi à l'adresse mentionnée ci-dessus, au point 8.

### **19. Du droit applicable**

Le présent marché est régi par le droit burundais, en particulier le Règlement de passation des marchés de la BRB, disponible sur le site [www.brb.bi](http://www.brb.bi).

Fait à Bujumbura, le 26 / 11 / 2025

Edouard Normand BIGENDAKO

Gouverneur

